



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

FO ESR est membre de la *fédération FNEC FP-FO* et de la *confédération FORCE OUVRIERE, 1^{ère} organisation syndicale de la fonction publique de l'État.*

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Rentrée 2019 : dans les universités, réductions et régressions !

En cette rentrée 2019, la situation dans les universités, comme dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est encore dégradée, résultat de l'autonomie, de la LRU, de la loi ESR, des réformes des diplômes et des politiques de restructurations/fusions liées aux IDEX ou I-sites. Ce n'est pas une affirmation générale, c'est un constat, exemples à l'appui.

Partout les collègues sont confrontés à des surcharges de travail croissantes. Quelques exemples seulement :

- ☛ des ouvertures de bibliothèques encore étendues sans aucun poste, qui ne peuvent que présager d'exigences d'ouverture de nombreux services au nom du « service public », avec parfois même augmentation du temps de travail (+ 5% à la BIU Sorbonne) ou suppression des compensations horaires (UBO) ;
- ☛ la mise en place des « nouvelles licences » ou, dans les universités concernées, des NCU (nouveaux cursus universitaires) qui, en contrepartie de quelques subsides, implique de lourdes charges pour la mise en œuvre de supports numériques et la déposition des enseignants de leurs responsabilités sur leurs cours (ainsi pour le projet « PARM », Parcours de réussite modulaire, à Tours) ;
- ☛ le travail de « tri » lié à Parcoursup, qui n'empêche pas les surcharges de cours et TD, laisse de côté, cette année encore, plusieurs dizaines de milliers de bacheliers et en envoie tout autant dans des filières d'« attente » qui se retrouvent surchargées.

De plus **des droits élémentaires continuent d'être bafoués**, entre autres :

- ✓ droit d'être payé (paiements très souvent encore longuement différés des vacataires, voire des contractuels) ;
- ✓ droit d'être en congé maladie (non reconnaissance fréquente des congés maladie pour les enseignants, non décompte des heures d'enseignement prévues) ;
- ✓ droit à l'avancement (souvent inexistant pour les contractuels) ;
- ✓ droit d'avoir accès à l'avancement de carrière (non prise en compte des dossiers de PRAG-PRCE pour l'avancement à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle dans le cadre de PPCR).

Parallèlement, **des situations hors-normes perdurent.** Ainsi, entre autres :

- statutaires effectuant contre leur gré jusqu'à 1,5 fois ou même 2 fois leur service (à l'école d'ingénieurs SupMéca à Saint-Ouen, la moyenne des heures complémentaires par enseignant est de 100h, 134 h pour les enseignants-chercheurs) ;
- contractuels enseignants à 496 H (Clermont), recrutements de contractuels enseignants-chercheurs à 256 H ETD pour 1600 euros nets (Vannes) ;
- missions des enseignants-chercheurs payées sur leurs propres deniers (Rennes 2 et ... beaucoup d'autres).

Les attaques contre les diplômes s'amplifient :

- La nouvelle licence et l'évaluation par « compétences » annoncent une déstructuration totale de la cohérence et de la progressivité du diplôme, ce qui suscite une opposition croissante des collègues (UPEC, Saint-Étienne, ...)
- Il devient très difficile d'assurer les cours prévus, en licence comme en DUT. Les programmes de DUT sont souvent amputés de 10 à 15 % des horaires prévus dans les PPN (programmes pédagogiques nationaux). Quelques exemples parmi d'autres :

- À l'Université de Montpellier (issue de la fusion de Montpellier I et II), après une réduction de 8 % des volumes horaires, une nouvelle réduction de 10 % en moyenne est envisagée, certains départements pouvant perdre jusqu'à 16,5 % de leurs heures.
- À L'UBO (Université de Bretagne Occidentale), c'est une réduction de 8 % des heures de cours qui est exigée, avec une réduction de 16 % annoncée pour 2021-22 ...
- À Saint-Étienne le département de génie mécanique de l'IUT, après avoir perdu 1/3 de ses enseignants en 15 ans, se voit dans l'impossibilité d'assurer un enseignement de spécialité d'automatisme industriel faute de reconduction du poste, avec des machines à l'arrêt...

Partout, les personnels se mobilisent avec FO ESR contre ces régressions. Dans tous ces cas, les syndicats FO ESR des universités sont partie prenante et souvent fers de lance de la mobilisation collective des personnels ou assurent les défenses individuelles des collègues de toutes catégories.

Partout aussi les tentatives d'associer les syndicats à la mise en œuvre des régressions voire à la GRH se multiplient, *via* des instances informelles : « groupes de suivi » de la préparation de la fusion des universités à Lyon/Saint-Étienne, réunions de « dialogue social » à Reims pour statuer sur les réorganisations de services, réunions de « choix » entre l'augmentation des primes des uns ou l'amélioration des conditions de travail des autres (Clermont), de « choix » des postes à sauvegarder dans le cadre des gels ou des suppressions ... À tout ceci FO ESR, syndicat indépendant qui refuse de cogérer avec l'administration la pénurie ou les reculs, ne participe pas, assurant la défense pied à pied des intérêts et droits collectifs comme individuels des personnels, dans comme hors des instances représentatives officielles. **Rejoignez FO ESR ! Un syndicat indépendant, un syndicat qui vous défend !**

Une orientation nouvelle se dessine aussi, celle de règlements de comptes ou de tentatives de mise au pas d'enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs, qui prennent la forme de procédures disciplinaires, médicales ou de non titularisations (Université de Toulouse 2, Aix-Marseille Université, Saint-Étienne, Rennes 2 ...). Pour les universitaires, l'attribution de la présidence du CNESER disciplinaire à un conseiller d'État, que FO ESR continue de combattre, est annonciatrice d'une volonté de porter une nouvelle fois atteinte à leur indépendance statutaire.

Enfin, les atteintes aux rémunérations et conditions de travail des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche se poursuivent, notamment avec :

- **la poursuite de la mise en place du RIFSEEP**, qui met en concurrence les personnels BIATSS et individualise les rémunérations ;
- **la politique de restructuration/fusion**, qui ne protège certainement pas des réductions budgétaires (comme on le voit à Montpellier), qui entraîne la mise en place d'établissements hors normes qui ne sont plus des universités, le démantèlement d'unités CNRS, la disparition ou la reconfiguration de nombreux services, la redéfinition généralisée des fiches de postes, la mobilité fonctionnelle voire géographique (projet « Université-Cible ») de Lyon.

Et les attaques contre la fonction publique et les salariés en général se prolongent, avec :

- **la loi de transformation de la fonction publique**, votée fin juillet, qui permet la contractualisation de pans entiers de la fonction publique, annonce la fin du recrutement statutaire, supprime les CHSCT et ne laisse qu'un rôle disciplinaire aux commissions paritaires ;
- **le projet de réforme des retraites**, avec un calcul des droits par « points » sur l'ensemble de la carrière et une valeur fluctuante du point, qui constitue un recul pour tous, public, privé (les premières projections donnent une moyenne de réduction de 25 % du montant de la retraite).

Avec FO ESR, revendiquez :

- *Respect des statuts et des droits des personnels !*
- *Sauvegarde des diplômes, maintien des horaires disciplinaires en présence des étudiants, création des postes d'enseignants et les postes de BIATSS nécessaires !*
- *Arrêt de toutes les restructurations et fusions !*
- *Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique !*
- *Abandon du projet de retraite par points, maintien des régimes de retraite existants, au premier chef le Code des pensions civiles et militaires, avec un calcul sur les six derniers mois !*